

# Héritiers vs mairie de Montreuil : les "propriétaires" du Signac à la barre

Le Monde.fr | 27.02.2013 à 11h37 • Mis à jour le 27.02.2013 à 11h37

Par Simon Piel



"Au temps d'harmonie", une vision politique du bonheur peint par Paul Signac entre 1893 et 1895. | AFP/BERTRAND GUAY

D'un côté, l'arrière petite-fille du peintre Paul Signac, Charlotte Liebert-Hellman, représentée par l'avocat Olivier Baratelli, souhaite le transfert d'une œuvre majeure du chef de file du pointillisme au musée d'Orsay. De l'autre, la mairie de Montreuil (Seine-Saint-Denis), revendique la propriété du bien, une toile de 4 mètre sur 3 intitulée *"Au temps d'harmonie"*, qu'elle expose à l'hôtel de ville depuis 1938. Un tableau représentant une vision politique du bonheur, où les classes sociales se mêlent dans une paisible utopie. Entre les deux, le musée d'Orsay – qui, après avoir pris parti pour la famille Signac, a préféré se mettre en retrait – et la 15<sup>e</sup> chambre du tribunal correctionnel de Paris, à qui revenait la charge, mardi 26 février, de trancher ce litige.

Après plusieurs échanges par médias interposés et une audience en référé renvoyée à trois reprises (dont la procédure court toujours), les deux parties se retrouvaient finalement ce mardi pour débattre du fond, affichant une surprise plus ou moins feinte d'en arriver là.

Proche des idées anarchistes, Paul Signac avait souhaité donner son œuvre à la Maison du peuple de Bruxelles, un projet qui n'avait pu voir le jour. Trois ans après sa mort, en 1938, sa veuve, Berthe Roblès – dont il était séparé –, l'avait finalement donné ou prêté, c'est selon, à la municipalité communiste de

Montreuil.

**Lire : [Musée d'Orsay ou mairie de Montreuil ? Bataille pour un Signac](#)**

[\(/culture/article/2012/09/19/mairie-de-montreuil-ou-musee-d-orsay-bataille-pour-un-signac\\_1762012\\_3246.html\)](#)

## UN TABLEAU DÉPOSÉ "PAR COMMODITÉ" À LA MAIRIE

Accusé par le directeur de cabinet de la mairie de cacher une *"arrière-pensée fiscale"* derrière sa démarche judiciaire, M<sup>me</sup> Liebert-Hellman a répliqué par la voix de M<sup>e</sup> Baratelli, qui a tenu à évacuer toute *"considération financière de ce dossier"*, indiquant avoir déposé une plainte en diffamation à la suite des propos tenus [dans un article](#) (<http://www.lejdd.fr/JDD-Paris/Actualite/Bras-de-fer-pour-un-chef-d-oeuvre-585941>) du *Journal du Dimanche*.

Selon lui, *"la réalité est plus simple"*. M<sup>me</sup> Liebert-Hellman souhaite juste que ce tableau rejoigne les dix-sept autres qui ornent la galerie des impressionnistes du musée d'Orsay. *"Il existe encore des gens qui se battent pour des principes"*, a-t-il dit, balayant d'un revers de main les accusations de la mairie, longtemps communiste, dirigée depuis 2008 par l'écologiste Dominique Voynet. *"Demain, ce tableau peut se retrouver chez Christie's ou chez Sotheby's"*, a mis en garde le défenseur de M<sup>me</sup> Liebert-Hellman, ajoutant : *"Le seul qui a un intérêt financier ici, c'est Montreuil."*

S'attardant sur le fond, après quelques digressions sur ce qu'aurait voulu Françoise Cachin, petite-fille de Paul Signac décédée en 2011 et ancienne directrice du musée d'Orsay, M<sup>e</sup> Baratelli a insisté sur le fait que le tableau avait été *"déposé"* par Berthe Robles, la femme du peintre, à la mairie de Montreuil notamment par commodité. Son appartement ne lui permettait alors pas d'accueillir cette œuvre de 12 m<sup>2</sup>.

M<sup>e</sup> Baratelli a ensuite raillé une à une les preuves mises en avant par la mairie séquano-dionysienne. Pour lui, les articles de *L'Humanité* relatant la cérémonie du 6 mars 1938 durant laquelle le tableau a été remis à Montreuil n'ont aucune valeur juridique. Pas plus que le don manuel, dont il souligne qu'il n'a pas été enregistré par la collectivité ni, comme la loi l'oblige depuis 1930, par l'administration fiscale.

## "LA POSSESSION EST PARFAITE"

*"Près de 30 % des œuvres rentrent dans les musées par des dons manuels"*, a répliqué l'avocate Marie Delion pour la mairie de Montreuil. *"Ça existe en droit, et c'est un contrat réel qui se prouve s'il y a l'intention de donner, celle de recevoir et si les conditions réelles du don sont réunies."* Or, a-t-elle indiqué, cela fait 75 ans que le tableau est exposé avec un cartel mentionnant le don de Berthe Roblès.

Puis, a-t-elle ajouté, la ville de Montreuil s'est toujours comportée depuis comme le propriétaire légitime du tableau. *"Pensez-vous qu'un simple emprunteur ou dépositaire aurait prêté le tableau à des grandes institutions, comme elle l'a fait à plusieurs reprises ? De même, elle l'a fait restaurer plusieurs fois. Connaissez-vous un emprunteur qui prendrait ce risque pour un tel trésor ?"* *"La possession est parfaite"*, a-t-elle ajouté.

*"Je m'incline devant les 3,5 millions de visiteurs annuels du musée d'Orsay"*, a-t-elle dit en référence au souhait de Paul Signac de voir exposer son œuvre dans une maison du peuple. *"Dans les églises, les mairies, les monuments, il y a des trésors. Est-ce que, par essence, cette œuvre ne serait bien qu'au musée ?"*, a-t-elle interrogé.

Une spécialiste de l'œuvre de Signac, Marina Ferretti, a été citée à l'audience par les deux parties. Si elle a produit une attestation pour la famille du peintre, assurant que le tableau *"est aujourd'hui la propriété des héritiers de Paul Signac"*, M<sup>e</sup> Delion a mentionné plusieurs publications, dont l'une datant de 2001, dans laquelle cette même experte détaillerait les circonstances du don manuel dont il est question.

Avec plus de légèreté, l'avocat du musée d'Orsay a conclu les débats, assurant de nouveau la volonté de neutralité de l'institution qui, si elle est prête à accueillir *Au temps d'harmonie*, baptisé tout d'abord *"Au temps d'anarchie"*, ne souhaite pas se prononcer sur la propriété. *"Je constate que la propriété ne laisse pas indifférents les communistes"*, a-t-il d'abord souri, avant de noter que l'anarchie était un thème bienvenu pour ces deux heures de débat.

La décision a été mise en délibéré le 9 avril prochain.

Simon Piel